



Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et l'Innovation

La ministre

Paris, le

24 FEV. 2020

Mesdames, Monsieur,

Vous m'avez fait part de vos inquiétudes concernant les nominations au Conseil national des universités dans la section dont vous êtes membres.

Le respect des équilibres disciplinaires fait l'objet d'une attention toute particulière lors de la nomination des membres du CNU, quelle que soit la section considérée. Ceci est d'autant plus vrai dans le cas de la section 16 (Psychologie et ergonomie). Je voudrais donc vous rassurer sur ce point.

En effet, les équilibres disciplinaires doivent être appréciés au regard de la section dans son entier, et non seulement au regard des nominations. Un examen de la composition de la section 16 fait ainsi apparaître, après coup, un manque notable dans certaines spécialités. Certaines spécialités sont bien représentées, alors que d'autres ne le sont pas suffisamment. Cette situation n'est pas imputable aux seules nominations, mais aussi aux résultats des élections. Avec neuf listes en présence dans chaque collège, certaines spécialités peuvent avoir été marginalisées.

.../..

Monsieur Alain GARRIGOU, Président du CE2

alain.garrigou@u-bordeaux.fr

Madame Béatrice BARTHE, Présidente de la SELF

beatrice.barthe@univ-tlse2.fr

Madame Béatrice CAHOUR, Présidente de l'ARPEGE

beatrice.cahour@telecom-paristech.fr

BDC/2020000413/DI/JHor

Par souci de transparence, je souhaite néanmoins vous donner quelques éléments d'information sur la procédure de nomination qui vient de se clore. Au total, 24 nominations étaient requises (12 dans chaque collège, dont moitié de titulaires et moitié de suppléants). 42 collègues de votre communauté scientifique ont été proposés pour une nomination. 14 personnes ont refusé cette nomination, ou n'ont jamais répondu à la proposition et aux relances des services de la DGRH. Ceci représente 33% du total.

Dans ces conditions, si les propositions de nomination sont faites dans le souci de respecter l'ensemble des critères, avant tout scientifiques, permettant de garantir le bon fonctionnement de la section, mais aussi des critères d'équilibre disciplinaires, paritaires et géographiques, il peut arriver qu'à l'issue de la procédure, étant donné le nombre de refus, des déséquilibres apparaissent qui n'étaient pas recherchés initialement.

Dans ce cas, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation veille à ce que, lors des renouvellements annuels au fil des démissions, un rééquilibrage soit opéré.

Je vous prie de croire, Mesdames, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédérique VIDAL